

**25/09/2014 - Double recours contre le projet de bus Est TVM à Saint-Maur**

Alors que la ville de Saint-Maur-des-Fossés doit faire une communication lors du Conseil municipal de ce jeudi 25 septembre, sur le recours qu'elle a déposé contre le projet de bus en site propre Est TVM qui reliera d'ici 2018 Créteil (Place de l'Abbaye) et Noisy-le-Grand (Mont d'Est) en 50 minutes. Nicolas Clodong, conseiller général et conseiller municipal d'opposition sans étiquette à Saint-Maur-des-Fossés,

annonce également avoir déposé, avec l'association Saint-Maur Demain et des riverains et usagers, un recours au Tribunal administratif pour faire annuler l'arrêté de déclaration d'utilité publique.

L'élu considère qu'il y a de nombreuses irrégularités dans la procédure et cite « *l'absence de prise en compte de la sécurité de nos enfants : 9 écoles sont situées sur ou à proximité du tracé de l'EST-TVM; l'inutilité de ce bus supplémentaire au regard des transports déjà existants : la ligne 317 utilise le même tracé; l'inadaptation du tracé : le centre historique du Vieux Saint-Maur avec l'église classée Saint-Nicolas et l'abbaye Rabelais ne se prête pas à l'augmentation du trafic routier; le refus d'examiner de manière approfondie le tracé alternatif par Saint-Maurice et Joinville : les avantages ont été synthétisés en 12 mots, les inconvénients en 2 lignes; l'absence totale de rigueur et de fiabilité du coût de ce projet : 3 lignes sur une annexe jointe au rapport d'enquête publique pour un projet de 68 millions d'euros. »*

[Voir article sur ce projet](#)